

ACCOMPAGNER LES PROJETS AVEC LA DÉMARCHE BÂTIMENTS DURABLES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

du 28 au 29 mai 2026

Organisée avec :

Terragilis

DOLE (39)

Public	Durée	Format	Tarif
Élus, Technicien de collectivité, Maître d'ouvrage privé, Institutionnels, Architectes, Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), Ingénieurs d'études et conseils, Entreprises	14 h (2 j)	Inter-entreprise Présentiel	900,00 €
<i>net de taxes - Etablissement de formation non assujetti à la TVA. Repas offert. Formation pouvant faire l'objet d'une prise en charge financière par l'organisme auquel est affilié votre structure (FIFPL, OPCO EP, ATLAS, AGEFICE, CONSTRUCTYS, ...).</i>			

Soyez acteurs de la Démarche Bâtiments Durables Bourgogne-Franche-Comté en devenant Accompagnateur !

Formation ouverte aux professionnels de la maîtrise d'œuvre qui souhaitent devenir accompagnateur ainsi qu'à tous les professionnels du bâtiment désireux de découvrir la démarche.

PRÉ-REQUIS

Pour les maîtres d'œuvre qui souhaitent obtenir le statut d'accompagnateur Bâtiments Durables BFC :

- Être professionnel de la maîtrise d'œuvre
- Avoir 5 ans d'expériences et des références de projets de bâtiment ayant une ambition environnementale affirmée
- Déposer un dossier de candidature auprès de TERRAGILIS avant le 17 avril 2026
- Être adhérent TERRAGILIS

Pour les maîtres d'œuvre qui ne souhaitent pas obtenir le statut d'accompagnateur Bâtiments Durables BFC :

- Aucun pré-requis.

OBJECTIF PROFESSIONNEL

Accompagner les projets en Démarche Bâtiments Durables Bourgogne-Franche-Comté

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ÉVALUABLES DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

A l'issue de l'action de formation, les stagiaires seront capables de :

- Expliquer la démarche Bâtiments Durables Bourgogne Franche Comté (BDBFC), ses thématiques, le système participatif de garanties et sa philosophie ;
- Evaluer un projet au moyen la grille d'évaluation BDBFC, en mobilisant ses connaissances professionnelles ;
- Présenter un projet de façon cohérente devant la commission d'évaluation ;
- Utiliser les outils d'accompagnement les plus adaptés (référentiel et autres outils associés) tout au long d'un projet ;
- Présenter la démarche BDBFC aux acteurs du projet (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, usagers) à partir d'un argumentaire construit ;
- Animer la démarche au sein de l'équipe projet en adoptant une posture d'accompagnateur.

EFFECTIFS

6 à 12 stagiaires

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

17/04/2026

DATES, HORAIRES ET LIEUX

28/05/2026 - 9h30-12h30//13h30-17h30 - DOLE

29/05/2026 - 9h00-12h30//13h30-17h00 - DOLE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS



Contact pédagogique et handicap

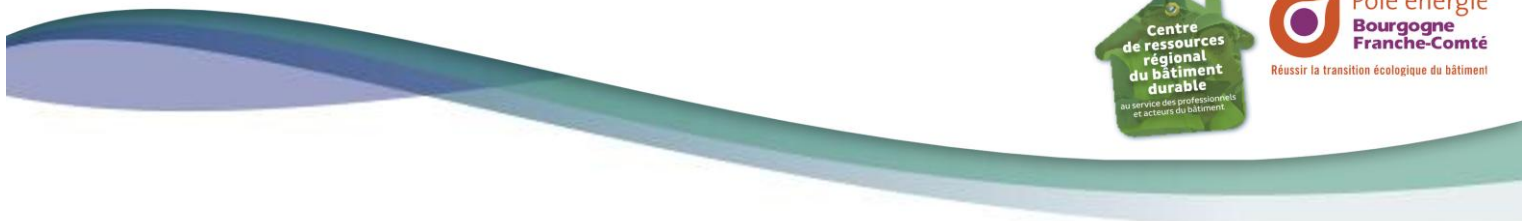
Service formation
03.80.59.59.60
formation@pole-energie-bfc.fr

Contact administratif

Clémence LACOSTE
03.80.59.59.60
clemence.lacoste@pole-energie-bfc.fr

Contact TERRAGILIS

Antonin MADELINE
07.50.59.61.03
contact@terrabilis.fr



FORMATION ACCOMPAGNER LES PROJETS AVEC LA DÉMARCHE BÂTIMENTS DURABLES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ - du 28 au 29/05

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation et contexte de la démarche Bâtiments Durables

- Les enjeux environnementaux en Bourgogne-Franche-Comté
- Origine de la démarche
- Le système participatif de garantie (SPG)
- Les 3 piliers : grille d'évaluation, accompagnateur, commission

Le grille d'évaluation BDBFC

- La contextualisation
- Les 7 thématiques
- Les pré-requis
- Cohérence durable et innovation
- Le système de notation

Prise en main de la grille d'évaluation

- Présentation et manipulation de l'outil en ligne
- Etude de cas avec l'outil matériaux

La commission d'évaluation

- Préparation de la commission
- Le passage en commission

Les missions de l'accompagnateur BDBFC

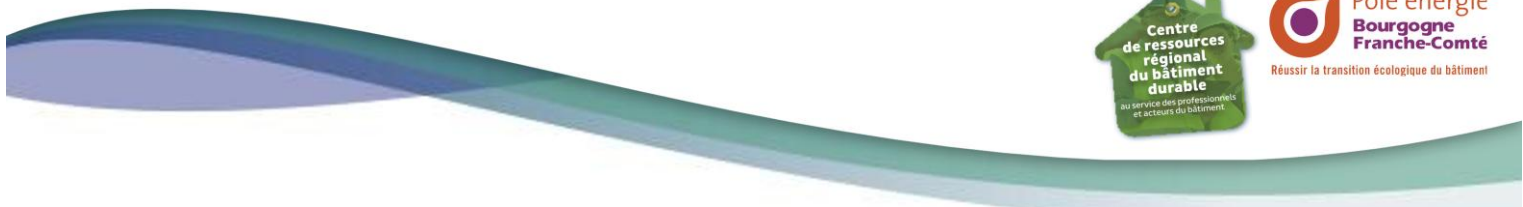
- La mission phase par phase
- Les outils de l'accompagnateur
- Le statut de d'accompagnateur

Animateur et Ambassadeurs de la démarche

- Synthèse des bénéfices

INTERVENANTS

Antonin MADELINE - directeur TERRAGILIS
Yvain MAUNIER - formateur et accompagnateur Bâtiments Durables



FORMATION ACCOMPAGNER LES PROJETS AVEC LA DÉMARCHÉ BÂTIMENTS DURABLES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ - du 28 au 29/05/2026 - DOLE (39)

MODALITÉS	
Modalités et délai d'accès	Attention, le statut d'accompagnateur est réservé aux professionnels de la maîtrise d'œuvre.
	Les maîtres d'œuvre souhaitant participer à cette formation pour devenir accompagnateur devront déposer un dossier de candidature qui sera examiné et devra être approuvé par Terragilis. Toutes les infos ici : https://www.terragilis.fr/demarche-batiments-durables-bfc/accompagnateurs-quartiers-batiments-durables-bfc/devenir-accompagnateur
Suivi et sanction	Pré-requis pour devenir Accompagnateur Bâtiments Durables BFC : - Etre professionnel de la maitrise d'œuvre - Dossier de candidature validé par Terragilis
	Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les stagiaires et le/les intervenant(s).
Modalités pédagogiques	Sanction de la formation : Certificat de réalisation.
Modalités pratiques	Formation inter-entreprises collective, en présentiel.
	Le Pôle énergie BFC mettra à la disposition des stagiaires une salle de formation conforme pour l'accueil du public, équipée d'un écran de projection et d'un paperboard ou d'un tableau blanc et d'une connexion internet. Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur portable.
Modalités d'évaluation	- Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels à l'entrée et à la fin de la prestation - Recueil des appréciations des stagiaires en fin de formation

INDICATEURS DE RÉSULTATS	
Stagiaires formés depuis 2022 : 48	Note de satisfaction globale en 2025 9,1/10

ACCESSIBILITÉ
Conformément à la réglementation, le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap (PSH). La procédure est la suivante :
1. Lors de la pré-inscription (formulaire en ligne), déclaration d'une situation de handicap (même temporaire) nécessitant des adaptations de la formation. 2. Entretien individuel pour échanger sur les caractéristiques du handicap et définir objectivement les besoins de la PSH. 3. Le cas échéant, implication de la structure ou des structures spécialisées en charge du suivi de la PSH et mobilisation de la Ressource Handicap Formation régionale. 4. Analyse de faisabilité du dispositif de compensation en lien avec les structures d'appui du handicap et les intervenants. 5. Accueil au sein du parcours pédagogique selon le dispositif de compensation préalablement défini ou, le cas échéant, réorientation. 6. Suivi individualisé tout au long du parcours pédagogique